|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 851** **DU 23/11/2023** |

Adresse du bien à vendre : la malabarthe, 714,rue de la fontaine 46150 NUZEJOULS

Descriptif : Parc arboré (1470 m², parcelle n°225), piscine avec plage et pool house. . Assainissement par le tout à l'égout. garage, buanderie, cave, abris. Maison offrant sur deux niveaux 4 chambres et un vaste bureau, deux salles d'eau et 2 w.c., cuisine aménagée et équipée ouvrant sur le séjour de plain-pied avec le jardin, ou sur une terrasse avec vue dominante. Poêle à granules dans le séjour, climatisation réversible dans la cuisine et les chambres, radiateurs électriques .

Les informations sur les risques auquel ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques www.georisques.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandants** | **Mandataire** |
| **Mr C. BURILLIER** la malabarthe, rue de la fontaine 46150 NUZEJOULS,Mme P.Wagner 4,rue Pierre et Marie Curie 83340 Le Luc,Mme N.Essenoussi 480, ch de la fontaine riante 77160 Provins  | **Immobilier Quercy Transactions** au capital de 7.780€ RC 4332059293, place Jean-Jacques Chapou (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORSCarte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments du mandat: les parcelles n°223 et 224 ne sont plus à la vente mais seule la parcelle n°225 de 1470 m² environ.

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **260 000 € (DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 16 600 € (SEIZE MILLE SIX CENTS EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 6 février 2024 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |